

**FORMULAIRE DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL, DE REPRISE A
TEMPS COMPLET ET DE RENOUELEMENT DE TEMPS PARTIEL**
Personnels enseignants et de documentation des établissements privés
du second degré
Année scolaire 2020-2021

Document à retourner au service de la DPE 3

- **pour le lundi 03 février 2020** : pour ceux qui ne participent pas au mouvement de mutation
- **pour le mercredi 10 juin 2020** : pour ceux qui participent au mouvement de mutation

Je participe au mouvement de mutation pour la rentrée 2020 :

OUI

NON

NOM : Prénom :

Nom patronymique :

Echelle de rémunération : Discipline :

Etablissement d'affectation:

N° d'établissement :

Souhaite reprendre l'exercice de mes fonctions à temps complet durant l'année scolaire 2020-2021

Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2020-2021

1^{ère} demande

Renouvellement

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL de droit :

Pour élever un enfant de moins de 3 ans

Date de naissance de l'enfant :

Si l'enfant atteint l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire 2020- 2021 :

Demande à reprendre son activité à temps plein

Demande à demeurer à temps partiel sur autorisation pour le reste de l'année scolaire 2020-2021

Pour donner des soins à un enfant, un conjoint ou un ascendant (*joindre certificat médical et toute PJ justifiant du versement d'une allocation ou indemnité spécifique*)

Pour un personnel en situation de handicap (*joindre le justificatif*)

Date d'envoi du dossier au service médical :

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL sur autorisation :

Pour créer ou reprendre une entreprise (*joindre le Kbis et la demande de cumul d'activités*)

Pour convenances personnelles

Quotité demandée:

Souhaite exercer à raison de **Heures hebdomadaires**, (quotité comprise entre 50% et 80% du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50% et 90% pour un temps partiel sur autorisation et exprimée en nombre entier ou en nombre entier + 30 minutes).

**Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.*

Modalités de réalisation du temps partiel (sous réserve des nécessités de service) :

- Temps partiel hebdomadaire
- Temps partiel annualisé **à motiver par un courrier joint à ce formulaire**

Si le temps partiel est annualisé, préciser la période de l'année scolaire travaillée :

- 1^{ère} période de l'année scolaire
- 2^{ème} période de l'année scolaire

Temps partiel demandé dans le cadre d'une demande de prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :

- Strictement égale à 50%**
- Comprise entre plus de 50% et 80%**

Une attestation destinée à la CAF et mentionnant le taux demandé vous sera adressée

CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Avis du chef d'établissement :

- Favorable**
- Défavorable (motif du refus) :**

.....
.....

Quotité qui peut être accordée à l'intéressé(e) (heures de décharge éventuelle comprises) :

Conformément à la circulaire ministérielle DGRH B1-3 n°2015-105 du 30 juin 2015, **la quotité de temps partiel initialement arrêtée pourra être ajustée à la rentrée en fonction de la fixation définitive des services** enseignants dans la limite de 50 à 80 % pour temps-partiel de droit et 50 à 90 % pour les temps-partiel sur autorisation.

A....., le

A....., le

Signature du chef d'établissement

Signature de l'intéressé(e)

CADRE RESERVE A L'AUTORITE ADMINISTRATIVE

Proposition des services du rectorat :

- Favorable**
- Défavorable**

Observations :

.....
.....

A....., le

Signature